

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MISSION PERMANENTE AUPRES
DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**

AMBASSADE EN SUISSE



**DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC
NAIROBI, KENYA**

15-18 Décembre 2015

**DECLARATION DE MONSIEUR ALIOUNE SARR
MINISTRE DU COMMERCE, DU SECTEUR INFORMEL, DE LA
CONSOMMATION, DE LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX ET
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Vérifier au prononcé

Madame la Présidente,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs.

Je voudrais marquer notre fierté de voir l'Afrique accueillir, ici à Nairobi, la dixième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce et exprimer notre profonde gratitude au gouvernement et au Peuple du Kenya, pour la parfaite organisation de cette rencontre et l'hospitalité, une vertu bien africaine, qui nous a été réservée, ma délégation et moi-même.

Je souhaite, en outre, féliciter particulièrement le Directeur général, Monsieur Roberto Azevedo et son équipe, pour les efforts soutenus, déployés en vue du succès de cette conférence.

Je salue enfin **l'admission des nouveaux membres**, l'Afghanistan et le Liberia, pays ami et frère, avec lequel nous partageons le même espace communautaire, la CEDEAO. Que préside actuellement le Chef de l'Etat du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

Madame la Présidente,

Deux ans après Bali, nous sommes à nouveau réunis pour évaluer la mise en œuvre des engagements convenus, en vue d'une meilleure ouverture des marchés et d'une réduction des obstacles au commerce, permettant notamment d'améliorer les perspectives des pays en développement dans les échanges mondiaux.

On ne dira jamais assez combien il est indispensable que ce cycle de négociations initié en 2001 soit mené à terme, pour parvenir à une réforme en profondeur du système commercial multilatéral.

L'occasion nous est donc offerte, ici, en ce moment crucial dans la vie de notre organisation, de prendre la pleine mesure des obstacles qui se dressent sur notre chemin afin de réorienter de manière appropriée nos actions à l'avenir.

Une telle démarche s'avère nécessaire au vu des résultats mitigés auxquels nous sommes parvenus à ce stade.

Certes, des progrès ont pu être réalisés et il faut s'en féliciter. Parmi ceux-ci : l'Accord sur la facilitation des échanges; la dérogation sur les services en faveur des PMA ; le « Paquet de Bali » de décembre 2013 ; et la prorogation de l'exemption relative aux brevets sur les médicaments pour les membres les plus pauvres.

Mais pour autant, bien des objectifs restent à atteindre, en raison de désaccords qui subsistent sur nombre de points en négociation et que nous appréhendons avec perplexité.

Pour ainsi dire, **Madame la Présidente**, que devant la stagnation de l'économie mondiale, devant la prolifération des obstacles tarifaires et non tarifaires, et face aux frictions commerciales répétées, il est important et nécessaire que nous continuions à améliorer largement les conditions dans lesquelles s'exercent le commerce mondial, pour que celui-ci joue pleinement son rôle en tant que facteur essentiel de stabilité, de sécurité et de développement.

A cet égard, le Sénégal se félicite du consensus qui se dégage sur le **paquet PMA**, et souhaite que des **efforts supplémentaires** soient déployés pour mieux prendre en compte les intérêts des pays en développement, notamment en ce qui concerne **la réduction des soutiens internes** qui créent d'énormes distorsions dans les échanges, **l'instauration de disciplines supplémentaires sur les subventions à la pêche et l'interdiction de celles contribuant à la surpêche** .

Des efforts, il en faudra aussi, **pour élargir la dérogation sur les services à toutes les communautés économiques régionales (CER) constituées en majorité de PMA** ; pour permettre aux pays en développement d'utiliser de façon simple et effective les dispositions de l'article XVIII du GATT pour promouvoir et protéger leurs industries ; et enfin, pour trouver **une solution définitive relativement à la question de la détention de stocks aux fins de sécurité alimentaire**.

Madame la Présidente,

Nous sommes également d'avis que **le système commercial multilatéral doit être organisé de façon à ce que, continuellement et au terme des cycles, chaque membre soit en mesure d'en tirer des retombées positives**.

Aussi, ne devons-nous point perdre de vue que les accords et règles nés des cycles de négociations doivent garder un caractère dynamique, car découlant d'un processus continu de coopération et de réforme, dicté justement par l'institutionnalisation de la négociation.

Le Sénégal, pour sa part, continuera de s'engager dans ce processus, avec la conviction profonde que tous les pays, et **surtout ceux en**

développement, ont besoin d'un système multilatéral fort, reposant sur la sécurité et la prévisibilité, grâce à des règles acceptées par tous.

En ce qui concerne la mise en œuvre de **l'Accord sur la Facilitation des Echanges**, je voudrais préciser que le Sénégal avait déjà réalisé d'importants progrès dans le domaine de la dématérialisation des procédures d'importation et d'exportation, la mise en place du guichet unique et la création d'une direction dédiée à la facilitation et au partenariat avec l'entreprise.

Ces bonnes expériences nous ont d'ailleurs valu des échanges et partages de bonnes pratiques douanières avec de nombreux pays en Afrique.

Le Sénégal a déjà notifié au Secrétariat de l'OMC, les dispositions de la catégorie A et identifié celles des catégories B et C.

Mais en nous engageant dans le processus de ratification qui ne saurait tarder, nous voulons rappeler à nos partenaires les engagements pris pour une mise en œuvre optimale de cet accord.

Je vous remercie de votre attention.